

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2008

COMPTE RENDU

Présents : M. Roger BOYER, M. Marcel LOIZET, Mme Maria GASCHET, Mme Catherine DUSSER, Mme Pascale GERMAIN, M. Alain MOREAU, M. Jacques DUGUE, Mme Pierrette GIBOURY, M. Eric HAYES

Absente excusée : Mme Reine DROUET (pouvoir à Mme GERMAIN)

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

I – Désignation du secrétaire de séance :

Mme Catherine DUSSER est désignée secrétaire de séance.

II – Procès verbal de la séance du 17 janvier 2008

M. le Maire demande au Conseil municipal s'il y a des remarques à propos du compte rendu de la séance du 17 janvier 2008, le Conseil municipal n'ayant aucune objection à formuler, adopte à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil

II – Décisions prises en matière d'urbanisme

Mme Pascale GERMAIN rend compte des dossiers depuis janvier 2008.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevable/sans suite	En attente
PC	3	0	0	3
DT/DP	6	6	0	2
CU	3	3	1	1
DIA	3	7	0	0

* * *

1. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, alinéa 16.

Par courrier en date du 1^{er} février 2008, le tribunal administratif d'Orléans nous a adressé l'ordonnance rendue le 31 janvier 2008.

Vu la requête, enregistrée le 12 novembre 2007, présentée par M. Jean-Charles GOYAT, demeurant 23 rue Georges Léger à Saint-Martin de Nigelles (28130) ; M. GOYAT demande au tribunal d'annuler la délibération du 21 août 2007 par laquelle la commune de Saint-Martin de Nigelles a autorisé le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, l'acte d'engagement et toutes pièces, pour la construction d'une école maternelle, et qu'il soit enjoint à la commune de saisir le juge du contrat aux fins de constater la nullité du marché ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu le code de justice administrative

Considérant qu'aux termes de l'article R222-1 du code de justice administrative : « ...les présidents de tribunal administratif ... peuvent, par ordonnance, 4° Rejeter les requêtes manifestement irrecevables, lorsque la juridiction n'est pas tenue d'inviter leur auteur à les régulariser ou qu'elles n'ont pas été régularisées à l'expiration du délai imparti par une demande en ce sens... » ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction qu'à la date de l'enregistrement de la requête le 12 novembre 2007, M. GOYAT était décédé ; que par conséquent sa requête est irrecevable et doit être rejetée ;

ORDONNE

Article 1^{er} : La requête de M. GOYAT est rejetée.

2. Débat d'orientation budgétaire

Le vote des différents budgets est l'occasion de présenter et de proposer l'adoption au Conseil municipal des orientations définies par la commission des finances à l'issue des réunions de travail tenues fin 2007 et début 2008.

Ces propositions tiennent compte des besoins exprimés par les différentes commissions et des possibilités financières de chacun des budgets. Ceux-ci doivent être équilibrés en dépenses et en recettes dans chacune des sections.

Au mois de novembre 2007, la perception de Maintenon a bénéficié de l'installation d'un nouveau logiciel ce qui a fortement perturbé le traitement des dossiers de subvention et de facturation.

Nous en ferons le constat lors du budget de la commune en section d'investissement. Notre budget prévisionnel 2008 ne reprend que des estimatifs des résultats de clôture car nous n'avons pas encore reçu les comptes de gestion du percepteur.

Pour ce qui concerne le budget transport : le résultat prévisionnel de clôture 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement. Néanmoins, la commune a augmenté sa participation pour 2008 de 12 500 € en prévision des travaux d'entretien du car.

Pour ce qui concerne le budget assainissement :

1) En section de fonctionnement, le résultat prévisionnel de clôture 2007 fait apparaître un excédent. Plusieurs axes d'économie sont mis en place :

- a) Nous nous servons de l'eau du clarificateur pour nettoyer les bassins de la station d'épuration.
- b) Les contrats d'entretien avec les sociétés Ternois et SVR vont être revus afin de mieux répartir les travaux entre les 2 prestataires.

De plus la commune de Hanches va nous rembourser un trop perçu de 5 500 € et nous avons résorbé le retard des règlements dus à cette commune.

2) En section d'investissement le résultat prévisionnel de clôture fait apparaître un excédent. Des subventions restent encore à nous parvenir, pour la raison évoquée précédemment, pour un montant de 12 000 €

Au poste des Godets, nous avons prévu l'installation d'un système de télésurveillance pour prévenir automatiquement la société d'astreinte en cas de problème.

Nous avons provisionné 30 000 € pour les frais d'études et 40 000 € pour le début des travaux de la nouvelle station d'épuration.

Pour ce qui concerne le budget communal :

1) En section de fonctionnement, le résultat prévisionnel de clôture 2007 fait apparaître un excédent important. C'est voulu et c'est très bien dans la perspective du remboursement du prêt pour la nouvelle école. Le budget scolaire s'élève à 13 500 €, soit 500 € de plus qu'en 2007 et nous avons prévu 2 400 € pour les sorties pédagogiques des élèves des 8 classes. Nous avons augmenté la provision pour l'entretien des voies et des réseaux. La ligne de rémunération du personnel communal est augmentée du fait des promotions de plusieurs agents titulaires.

La ligne des indemnités des élus reste identique à 2007. Le montant total mensuel brut auquel les élus peuvent prétendre est de 4 057.70 € et pour ce qui nous concerne, nous ne percevons que 3 670.46 €. De ce fait le budget communal bénéficie de 387.24 € par mois soit 4 646.88 € de plus par an.

Ce fait est suffisamment rare dans les communes pour qu'il mérite d'être signalé.

2) En section d'investissement le résultat prévisionnel de clôture 2007 fait apparaître un déficit. Celui-ci est dû en grande partie au retard mis à nous verser les subventions à hauteur de 50 000 € pour la raison évoquée en préambule. Malgré cela, l'excédent de fonctionnement nous autorise à prévoir différents travaux pour un montant estimatif total de plus de 100 000 €. Pour ce qui concerne le projet scolaire, nous avons prévu un montant de 100 000 € pour les études et le début des travaux en attendant de percevoir les subventions sollicitées.

Le plan de financement de ce projet sera finalisé après les réponses aux appels d'offres des entreprises et l'obtention des arrêtés attributifs de subvention des organismes sollicités.

A ce moment là, nous aurons aussi reçu le compte de gestion et sorti le compte administratif et nous ferons un budget supplémentaire en prenant en compte l'affectation des résultats définitifs.

En préambule, Mme Gaschet adjointe aux finances, précise que le détail des 3 budgets présentés durant cette séance, ont été diffusés 10 jours auparavant à tous les membres du Conseil municipal, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

3. Affectation par anticipation du résultat de l'exercice 2007 de la régie de transport (M43)

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser et après avoir constaté le résultat provisoire de clôture 2007, qui se résume à un excédent d'exploitation de 16 500 € Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

Recettes : article 002 « excédent d'exploitation reporté » : 16 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), décide d'affecter le résultat provisoire 2007 de la régie Transport tel que précisé ci-dessus.

4. Budget primitif 2008 de la régie de transport (M43)

Madame l'Adjointe aux Finances présente le Budget Primitif 2008 de la régie Transport incluant l'affectation provisoire du résultat de 2007.

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 52 800 €

Pour assurer l'équilibre du budget une subvention de 20 900 € par le budget de la Commune sera nécessaire.

Le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), adopte le Budget Primitif 2008 de la régie Transport qui s'équilibre, en recettes et en dépenses de la manière suivante :

En section d'exploitation : 52 800 €

5. Affectation par anticipation du résultat de l'exercice 2007 du service de l'assainissement (M49)

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser et après avoir constaté le résultat provisoire de clôture 2007, qui se résume à un excédent d'exploitation de 67 180 € et de 58 000 € en investissement. Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

En fonctionnement :

Recettes : article 002 « excédent d'exploitation reporté » : 36 110 €

Dépenses : article 023 « Virement à la section d'investissement » : 31 070 €

En investissement :

Recettes : article 001 « excédent d'investissement reporté » : 58 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), décide d'affecter le résultat provisoire 2007 du service Assainissement tel que précisé ci-dessus.

6. Budget primitif 2008 du service de l'assainissement (M49)

Madame l'Adjointe aux Finances présente le Budget Primitif 2008 du service de l'assainissement incluant l'affectation provisoire du résultat de 2007.

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 135 530 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 125 996 €

Le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), adopte le Budget Primitif 2008 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

En section d'exploitation : 135 530 €

En section d'investissement : 125 996 €

7. Affectation par anticipation du résultat de l'exercice 2007 de la commune

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser et après avoir constaté le résultat provisoire de clôture 2007, qui se résume à un excédent de fonctionnement de 146 517 € et un déficit de 54 406 € en investissement. Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

En investissement :

Recettes : article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 54 406 €

En fonctionnement :

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 92 111 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), décide d'affecter le résultat provisoire 2007 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

8. Propositions préalables à l'examen du budget communal :

a) Indemnité de gardiennage

L'indemnité de gardiennage proposée s'élève à 117.10 € pour l'année 2008 (pour mémoire : 116.19 € en 2007)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), fixe le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2008 à 117,20 €

b) Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

M. le Maire informe le Conseil municipal que les 3 contrats aide à l'emploi arrivent à leur terme et il convient de prendre la décision de les reconduire ou pas.

Sur 2 des 3 contrats, il reste 18 mois à renouveler. Considérant que les 2 personnes effectuent pleinement leur travail, il propose de les reconduire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), décide de reconduire les 2 contrats CAE pour une durée de 18 mois.

Quant au 3^{ème} CAE, il est arrivé à terme des 2 ans autorisés par ce type de contrat. Une réflexion est menée quant au devenir du poste.

c) Création d'un poste d'agent de maîtrise

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de promotion interne au grade d'agent de maîtrise a été soumise à la commission paritaire du Centre de Gestion, et il convient de créer ce poste afin d'y nommer l'agent au cas où la demande serait acceptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), décide de la création d'un poste d'agent de maîtrise.

d) Subventions aux associations et organismes externes.

ORGANISMES	2007	Proposition 2008
Action emploi	16	50
ADMR	230	250
Ass centre de soins du Prieuré	100	100
Ass locale SIAD	230	250

Ass des anciens Combattants	30	50
Comité de jumelage	30	50
Comité des fêtes	400	450
Conseil d'Architecture	300	300
Coop. Scolaire SMDN	900	Somme basculée en fonctionnement dépenses art. 6248
FNACA	30	50
Prévention routière	30	50
Secours catholique	45	50
Association pour aveugle		50
Mémorial départ.des anc comb en Afrique du Nord		50
SOS Mucoviscidose		50
Asso des paralysés de France		50
Compa		50
Resto du cœur		50
Secours populaire français		50
TOTAL	2 341	2 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), fixe le montant des subventions pour 2008 tel que précisé ci-dessus.

e) Adhésion au CNAS

Mme Gaschet informe le Conseil municipal que la commune souhaite adhérer au CNAS, un comité d'entreprise pour les agents territoriaux, pour l'année 2008. Il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations, aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...

Le montant de cette adhésion s'élève pour l'année 2008 à 0.74 % de la masse salariale pour la collectivité plancher : 151.84 €- plafond 207.78€

Ces cotisations sont des estimations. L'appel de cotisation provisoire sera calculé sur la cotisation plancher multipliée par le nombre d'agents présents au 1^{er} janvier 2008. Une notification du solde de la cotisation 2008 parviendra à la commune en fin d'année 2008, dès lors que les comptes administratifs 2007 auront été reçus au CNAS et exploités, permettant au Conseil d'Administration de fixer les cotisations 2008 plancher, plafond et retraité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour), autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

f) Frais de scolarité 2008/2009

Mme Dusser, adjointe aux affaires scolaires, apporte une rectification sur la délibération prise en séance du 17 janvier 2008 concernant la tarification des frais de scolarité 2008-2009.

Délibération en date du 17 janvier 2008 :

1 enfant	420 €
2 enfants d'une même famille	320 €

Rectificatif :

Enfant en maternelle	420 €
Enfant en élémentaire	320 €

Le Conseil municipal prend acte de cette rectification.

9. Point sur les travaux prévus en 2008

a) Point sur le projet de l'école :

- Nous avons lancé le marché pour l'étude d'impact acoustique. Cette étude est nécessaire et doit être jointe à la demande de permis de construire. L'entreprise est intervenue semaine 9. C'est la Ste Acoustex Ingénierie qui a été choisie pour un montant de 3 230 €HT soit 3 863.08 €TTC.

- Suite à la réception des devis, nous allons choisir l'entreprise qui va procéder à l'étude de sol et lancer l'ordre de service correspondant.

b) Point sur le projet de la station d'épuration :

La nécessaire étude par le Symvani sur les différentes filières de valorisation des boues à moyen terme et suite à des problèmes de santé, à la réorganisation de la DDE, de la DDAF et au changement d'interlocuteur à la Mise, la définition des valeurs de rejets dans le milieu naturel a pris du retard. Nous avons programmé une réunion pour le jeudi 6 mars avec tous les intervenants sur ce projet.

10. Budget primitif de la commune

Madame l'Adjointe aux Finances présente le Budget Primitif 2008 de la commune incluant l'affectation provisoire du résultat de 2007.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 853 782 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 346 356 €

Le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix Pour), adopte le Budget Primitif 2008 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recette de la manière suivante :

La section de fonctionnement : 853 782 €

La section d'investissement : 346 356 €

11. Informations, questions diverses.

Mme Pascale GERMAIN : Afin de dissiper tout malentendu quant à la réalisation des travaux à l'église, Madame Germain relate la chronologie des différentes actions entreprises :

« **12 janvier 2007**, Maria Gaschet, Roger Boyer et moi-même avons été reçus par M. le Sénateur Gérard Cornu au SIPAC à Fontenay-sur-Eure. Lors de cet entretien, il nous a laissé entendre qu'une aide substantielle pourrait nous être accordée sur des projets ne bénéficiant pas de subventions importantes. La réfection des vitraux et des protections grillagées a été retenue. Compte tenu des 3 facteurs suivants :

- pénétration des eaux pluviales sous les vitraux
- affaissement des vitraux
- certains vitraux cassés laissaient pénétrer les oiseaux dont les déjections abîmaient considérablement le mobilier.

Un devis a été transmis peu de temps après à M. le Sénateur.

13 mars 2007, dans son courrier M. le Sénateur nous propose une aide de 8 816 € pour la remise en état des vitraux, en précisant que sa réserve parlementaire ne peut financer à elle seule plus de 50 % du coût total hors taxe du projet.

29 mars 2007, après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite auprès de M. le Sénateur l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de restauration des vitraux de l'église. M. Loizet, alors adjoint à l'environnement, propose de mettre au budget primitif 2007 la réfection des vitraux. Adoption du budget : 11 voix pour, 2 contre.

5 et 21 mai 2007, le Ministère de l'Intérieur et le Sénateur nous confirment officiellement l'attribution de cette aide uniquement pour les projets énoncés **et à condition que les travaux soient exécutés en 2007.**

Fin mai, nous avons demandé 1 devis pour le traitement des poutres à 2 entreprises : Verdié et Godefroy.

13 juin 2007, visite du Technicien des Bâtiments de France. Le bordereau d'envoi daté du 28 juin 2007 nous parvient en mairie le 3 juillet 2007. Le rapport mentionne par erreur la date de visite au 13 juin 2006 au lieu du 13 juin 2007.

12 juillet 2007, compte tenu du bilan établi par le TBF et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la CCVD une demande de subvention au titre des fonds de concours pour la consolidation de la poutre de l'église.

23 juillet 2007, lancement d'un avis d'appel public à la concurrence pour la réfection des vitraux et des protections grillagées.

Août 2007, les nigellois sont informés par le biais du bulletin municipal, du passage du Technicien des Bâtiments de France et des détails du bilan (toiture, poutre, vitraux et jointement des pierres sur les façades).

19 octobre 2007, lors du Conseil municipal, j'informe qu'un appel d'offre relatif aux vitraux a été lancé et que trois entreprises ont répondu. L'Atelier Lorin a été retenu pour un montant de 12 897,13 HT et qu'une aide de 50 % nous a été accordée. Début des travaux le 22 octobre pour une durée de 8 semaines environ.

Novembre et décembre 2007, intervention d'un menuisier pour investigation sur les deux poutres du collatéral. Puis compte tenu des travaux à réaliser, les poutres sont étayées en attendant leur remplacement **par un charpentier**. L'église est fermée par mesure de sécurité : information donnée lors du CM du 17/01/2008.

7 janvier 2008, lancement d'un avis d'appel public à la concurrence pour le remplacement des deux poutres porteuses dans le collatéral. Date limite de réception des offres le 15 février, prolongée jusqu'au 18 mars (car une seule offre nous est parvenue à ce jour).

11 janvier 2008, établissement du Procès verbal de réception des travaux des vitraux et des protections grillagées en présence de MM. Boyer, Loizet, Hermet (atelier Lorin) et moi-même.

25 février dernier, vu le précédent que crée cette erreur de date, j'ai appelé M. Alazar (TBF) pour lui en faire part. Le jour même, l'erreur est corrigée. Il confirme par fax que sa visite a bien eu lieu le 13 juin 2007 et non le 13 juin 2006.

En conclusion, malgré le bilan inquiétant du Technicien des Bâtiments de France, nous ne pouvions pas entreprendre les travaux sur les poutres et sur la toiture au cours du deuxième semestre 2007. D'une part, en raison des délais nécessaires à l'établissement de l'expression des besoins, au lancement des avis d'appel public à la concurrence, à la réception des offres (un mois et demi est nécessaire aux entreprises pour répondre) et enfin à la prise en compte de la disponibilité des entreprises retenues. Et d'autre part, ces travaux importants n'étaient pas prévus au budget 2007. Cependant, nous avons pris les dispositions nécessaires pour que ceux-ci soient inscrits au budget primitif 2008. »

M. Marcel LOIZET : « Tout d'abord, je voudrais profiter de ce courrier pour remercier mes électrices et mes électeurs pour leur confiance et leur soutien qu'ils ont su m'apporter pendant toutes mes mandatures. Conseiller municipal pendant 12 ans, adjoint au maire pendant 13 ans, Maire pendant quelques mois (avec des indemnités d'adjoint), j'ai vécu le même « virus » que les trois générations de Loizet qui m'ont précédé aux commandes de la Mairie de Saint-Martin de Nigelles.

Etre conseiller est une expérience assez agréable à vivre même si elle est trop souvent émaillée d'agressions personnelles, de coups bas, de calomnies et de propos diffamants (voire diffamatoires car sans fondement réel). Ces désagréments sont relatifs car ils proviennent de simples passants de quelques mois au sein de notre communauté et souvent « malades » assoiffés de pouvoir.

Auprès de mes électeurs, je m'étais engagé à assurer mes fonctions pendant toute la durée de mon mandat, même si celui-ci devait vivre le départ précipité du Maire, Claude Bertrand.

Ce mandat prend fin et il est maintenant temps de m'arrêter en souhaitant à mes successeurs, une pleine et entière réussite pour le bien de Saint-Martin de Nigelles qui a toujours été et (je l'espère) sera toujours ce village accueillant et agréable à vivre pour tous, pour moi et ma famille. »

Mme Pierrette GIBOURY : « Ce soir est pour moi une soirée d'émotion et de nostalgie.

Oui, je quitte le Conseil municipal pour une raison très simple : depuis 2007, j'ai 80 ans. C'est peut-être un bel âge, mais qui vous fait réaliser que vous n'avez plus toutes les possibilités d'entreprendre beaucoup et surtout de réaliser vos projets.

On dit que les anciens sont des gens raisonnables, je ne dois donc pas les faire mentir, je vous dis avec tous mes regrets les plus sincères « au revoir » et place aux jeunes.

J'ai fait 2 mandats, c'est une très belle expérience que je ne regrette absolument pas. Pendant 10 ans, j'ai été la trésorière du club des Anciens avec pour président M. Henri GLOTIN, j'ai participé à beaucoup de manifestations, je fais partie du CCAS. Roger m'a demandé d'y rester, j'ai accepté. Tout cela me permet de vous dire que je me suis occupée de notre village, j'aime Saint-Martin, j'y suis bien, nous y avons des souvenirs merveilleux ainsi que toute notre famille, grands et petits.

Néanmoins, vous allez me manquer. J'ai construit ma maison en 1969, nous sommes là depuis 39 ans.

J'ai fait mon 1^{er} mandat en 1995, le 2^{ème} en 2001, je suis à la retraite depuis 23 ans et surtout sachez que je souhaite à toutes et à tous, réussite dans tout ce qu'entreprendra la nouvelle équipe.

Je prierai pour vous, ne désespérez jamais. »

M. Alain MOREAU : « Contrairement aux mensonges colportés par nos dénigreur systématiques, la fonction de conseiller n'est pas une sinécure de tout repos. C'est un engagement permanent qui empiète fortement sur la vie privée. Cette surcharge de travail vient du fait que nous devrions être quinze à œuvrer ensemble pour le bien de la commune. Mais malheureusement nous ne sommes plus que dix.

Dix copains et copines s'entendant bien et s'épaulant parfaitement pour se répartir les tâches et délégations de ceux qui nous ont quittés en cours de mandat.

Je souhaite que les élus du prochain conseil municipal restent unis et solidaires et qu'aucun n'abandonne l'équipe dès la 1^{ère} divergence. J'ai fait le choix de privilégier ma vie personnelle aux dépens de l'engagement municipal.

Je reste néanmoins solidaire de l'équipe sortante, je la soutiendrai et l'aiderai de mon mieux dans les lourdes tâches qui l'attendent.

ET MEME, si on me demande, j'endosserai à nouveau le costume de Père Noël. Et je ne dis pas cela pour répondre aux critiques fielleuses d'un blog anonyme donc méprisable. J'ai été heureux de travailler avec vous, bon courage à tous.

P.S. le dicton du jour « la bave du corbeau ne fera pas dérapier le nouvel élan ».

M. Roger Boyer : *avant de clore ce dernier conseil de la mandature, je veux remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe pour tout le travail accompli et l'implication de chacun dans l'intérêt de notre village.*

Un merci plus particulier à Marcel Loizet pour toute l'aide qu'il nous a apportée depuis 2 ans.

Cet engagement personnel n'a pas été sans conséquences sur les vies familiales et subies directement par les conjoints. Je tiens à les remercier aussi pour leur compréhension.

Tous les membres de l'équipe qui vont solliciter un nouveau mandat tiennent à rendre hommage au travail effectué par nos 3 collègues qui ont exprimé les raisons les amenant à ne pas nous accompagner dans cette nouvelle aventure. Nous apprécions leur volonté de continuer tous les trois à nous aider, si nous sommes élus, pour transmettre leurs connaissances, et nous les en remercions.

Pour terminer :

J'offre ces quelques fleurs à Monette.

Maria va offrir ces flacons à Alain pour se caresser les amygdales.

Quant à Pascale, je lui laisse le soin d'offrir cette médaille à Marcel en reconnaissance de tous les services qu'il a rendus et qu'il rendra encore à notre village.

Merci à toutes et à tous et peut-être à bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h40.

Le Maire,

La secrétaire de séance

M. Roger Boyer

Mme Catherine Dusser